

canadiennes en augmentant les allocations familiales, etc. Le gouvernement a pris certaines mesures et il faut reconnaître en toute honnêteté ce qu'il a fait par rapport à d'autres États, sans verser dans les contrôles massifs proposés par le parti conservateur. Il faut reconnaître les bonnes mesures qu'il a prises et lui en accorder le mérite. Je rappelle au ministre des Finances, quand il dénigre les conservateurs et parle d'imposer des contrôles sélectifs—ce à quoi il croit—que c'est son gouvernement qui a refusé d'accorder des pouvoirs véritables à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Le gouvernement refuse de lui donner ces pouvoirs, l'autorisation de rabaisser les prix quand les profits sont excessifs ou qu'il est démontré qu'on joue avec les prix. Si ce gouvernement a failli à sa tâche, il faut l'en tenir responsable. Naturellement, quand le parti conservateur a eu l'occasion de prouver sa sincérité la semaine dernière au comité, il a refusé d'appuyer une motion du NDP qui visait à accorder de véritables pouvoirs à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Dans le temps qui m'est dévolu aujourd'hui j'aimerais, pour faire changement dans ce débat, exposer diverses solutions précises visant à résoudre un élément important du coût de la vie, soit le logement.

Malgré tous les exposés valables et acceptables que nous avons entendus au sujet des prix des denrées alimentaires qui ont été en augmentant, surtout le mois dernier, je rappelle au ministre des Finances et à la Chambre que d'après le décompte de l'indice des prix à la consommation effectué par Statistique Canada, qui indique la façon dont une famille moyenne dépense son argent, le logement occupe la place la plus importante. Ce rapport indique que 31 p. 100 des points imputés au coût de la vie par Statistique Canada correspondent au logement. Seulement 25 p. 100 du budget classique d'une famille moyenne est affecté à l'alimentation. C'est ce qui motive la motion que j'ai déposée aujourd'hui aux termes de l'article 26 du Règlement au nom du NDP. Il faut que nous nous concentrons sur l'importante question qu'est le coût des logements, que nous nous attaquions aux taux d'intérêt, surtout les taux d'intérêt hypothécaires, car ils affectent chacun de nos concitoyens, qu'il habite une région rurale ou urbaine.

C'est ce domaine précis, quoi qu'il ait réalisé dans d'autres, qui illustre la faillite de la politique du gouvernement. A propos, le parti conservateur n'a pas avancé l'ombre d'une preuve établissant que sa propre politique apporterait la moindre amélioration à la politique gouvernementale.

M. Nowlan: Pourquoi n'allez-vous pas à la conférence de cette fin de semaine pour leur donner quelques idées?

M. Broadbent: Écoutez-moi car c'est précisément ce que je vais essayer de faire dans un instant. En matière de politique du logement le gouvernement actuel, et également le parti conservateur lorsqu'il était au pouvoir de 1958 à 1962 et suivait exactement la même politique, a en fait établi une politique nationale du logement en agissant erronément sur la base de deux principes combinés et inséparables. Premièrement, le gouvernement s'est servi de la question du logement, et nous le constatons avec les taux d'intérêt en vigueur aujourd'hui, comme d'un instrument pour stabiliser l'économie canadienne. Deuxièmement, le gouvernement a compté sur l'initiative privée pour le financement du logement au Canada. La combinaison de ces deux facteurs a fait qu'au Canada la grande

majorité des familles n'ont pas les moyens de s'acheter une maison.

L'injustice grotesque, et j'utilise ce mot exprès, qu'il y a à se servir de la politique du logement pour contrôler la politique financière doit être claire pour tous les Canadiens. Lorsque nous comparons les logements avec les écoles, un gouvernement canadien penserait-il à serrer ou desserrer la vis pour la construction d'écoles afin de faire face à une inflation ou une déflation? J'espère qu'aucun gouvernement ne le ferait et je pense que personne n'aurait accepté ce genre de politique. Les Canadiens estiment que tout le monde a le droit d'aller à l'école, que c'est un droit fondamental et ils renverseraient tout gouvernement qui déciderait de construire ou de ne pas construire d'écoles en fonction d'une économie inflationniste ou déflationniste.

J'estime que le gouvernement actuel et son prédécesseur conservateur considèrent encore le logement dans cette optique. Si le temps est venu de prendre des mesures déflationnistes comme cela semble le cas à en croire le ministre des Finances qui, au lieu de séparer par exemple les taux d'intérêt hypothécaires du reste de la structure des taux d'intérêt, et j'y viendrai dans un instant pour montrer comment on peut le faire, englobe les taux d'intérêt hypothécaires dans les taux d'intérêt en général.

Le ministre des Finances a dit assez fièrement il y a quelques minutes que les banques du Canada, ces nobles institutions, allaient garantir qu'on pourrait continuer à se procurer des prêts hypothécaires. Il a toutefois omis de mentionner qu'elles garantiraient de prêter cet argent à 10 p. 100 ce qui n'est pas loin du taux d'intérêt hypothécaire le plus élevé enregistré dans notre histoire. Si les majorations des taux d'intérêt annoncées hier par les banques entrent en vigueur, je prévois, d'après des calculs «conservateurs» que d'ici un mois, ces taux atteindront 11 p. 100 dans notre pays, ce qui sera un triste record pour le taux prévu aux termes de la loi nationale sur l'habitation dans l'histoire du pays.

● (1650)

Le gouvernement n'a certes pas lieu d'être fier. Le ministre des Finances (M. Turner) a fait allusion, avec une certaine fierté, au fait qu'il y a quelques années, on encourageait les banques à entrer sur le marché des hypothèques. Il avait raison. Le gouvernement les y a encouragées. C'est l'une des méthodes parmi tant d'autres dont le ministre des Finances et son prédécesseur se sont servis pour résoudre le problème du logement. J'aimerais vous montrer comment cela a mené à la cherté du logement que nous connaissons actuellement au Canada. Le gouvernement et son prédécesseur ont toujours eu pour habitude, au lieu d'aborder la question du logement de la même façon que celle des écoles, c'est-à-dire en fonction des besoins, d'essayer de créer des logements en faisant miroiter les bénéfices possibles. Cela n'a pas marché.

Tout d'abord, en 1967, les libéraux relâchèrent le taux d'escompte des hypothèques, qui avait été fixé à 6 p. 100. Ils pensaient que cela diminuerait le prix et augmenterait l'offre. En 1969, sur la recommandation du ministre libéral responsable du logement à l'époque, le député de Trinity (M. Hellyer)—il est peut-être tout aussi à son aise au sein du parti conservateur qu'il l'était au sein du cabinet libéral—on relâche le taux de prêt prévu aux termes de la loi nationale sur l'habitation, qui avait été fixé à 6½ p. 100, et qui serait établi par la suite selon les fluctuations du marché. En 1969 également, sur les conseils du député de Trinity, le principe du renouvellement s'est ajouté au